



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ  
ATLANTIQUE



**Note de prise en compte des avis  
formulés sur le projet de PCAET**

---

Novembre 2019

## Rédaction du document



18 Boulevard Paul Perrin  
44600 SAINT-NAZAIRE  
Tél : 02 40 53 06 61  
pauline.dupont@akajoule.com

8 rue de Saint Domingue 44300  
NANTES  
Tél : 09 84 16 27 84  
contact@atmoterra.com

Les Ecossoles  
8 rue de Saint-Domingue  
44200 NANTES  
Tél : 02 40 77 81 82  
chloe.jacques@auxilia-  
conseil.com

## Dossier de PCAET

Documents constituant le PCAET	
1. Résumé	
2. Diagnostic air, énergie et climat	
3. Stratégie territoriale	
4. Programme d'actions	
5. Fiches actions	
<b>6. Note de prise en compte des avis</b>	<b>X</b>
7. Evaluation Environnementale Stratégique	

## 1. Avis de l'état

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>Votre démarche prospective à 2050 établit cependant des objectifs en deçà des objectifs nationaux de neutralité carbone</p>	<p>3-CCSRA_Stratégie</p>	<p>Le choix a été fait par les élus de fixer des objectifs en accord avec les possibilités du territoire et qui semblent atteignables pour ce premier PCAET, afin d'éviter le risque de découragement. Ces objectifs pourront être revus lors des prochains plans climat, une fois les premières actions réalisées</p>
<p>Je vous encourage à considérer [...] le renforcement de vos actions en faveur de la production d'énergies renouvelables, votre territoire se révélant propice au déploiement de ces technologies. En particulier, vous ne projetez de mobiliser que 20 % du potentiel de développement de l'éolien à l'horizon 2030 ce qui est particulièrement faible et pourrait être réévalué à la hausse. Par ailleurs, afin de ne pas dégrader ce potentiel éolien, une action pourrait viser à intégrer la préservation de ce potentiel dans les documents d'urbanisme</p>	<p>4-CCSRA_Programme d'actions</p>	<p>Le potentiel de développement éolien contenu dans le diagnostic est probablement surévalué au regard des contraintes réglementaires (radar militaire et aéroport de Nantes Atlantique) - ce que les cartes de potentiel des développeurs éoliens confirment. Le choix des élus a été de planifier pour le moment un développement de l'éolien dans la limite de ces contraintes.</p>
<p>Je vous encourage à considérer [...] le développement de réseaux de chaleur urbain dans les villes les plus propices, et en particulier Machecoul — Saint-Même. Ils pourraient en outre être couplés avec des opérations de géothermie dont votre stratégie mobilise peu le potentiel (12 % seulement à l'horizon 2050), ou de production d'énergie photovoltaïque.</p>	<p>4-CCSRA_Programme d'actions</p>	<p>Une fiche action a été ajoutée en 2.3.2 pour "Etudier l'opportunité de mises en place de réseau de chaleur alimentés en énergies renouvelables dans les zones de consommation de chaleur". Cette action étudiera l'opportunité de mettre en place des réseaux de chaleur sans présager de l'énergie qui les alimentera (bois énergie, géothermie, solaire thermique...) et qui pourra être étudiée au cas par cas pour être la mieux adaptée à chaque situation. Elle concernera en priorité les zones qui ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel afin de limiter les éventuelles concurrences entre les différents réseaux d'énergie.</p> <p>D'autre part, une étude de faisabilité a déjà été menée en 2017-2018 sur le centre-bourg de Machecoul-St Même pour la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté au bois énergie. Ce projet pourrait être conforté par la mise en place de la Charte Forestière.</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial  
Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
Je vous encourage à considérer [...] l'approfondissement de votre action de lutte contre la précarité énergétique en prenant en compte celle attachée aux charges de mobilité qui se conjugue le plus souvent à celle liée aux charges de chauffage.	4-CCSRA_Programme d'actions	L'action 1.2.2 (Améliorer la détection des situations de précarité énergétique en partenariat avec les travailleurs sociaux : formation, sensibilisation à la précarité énergétique et aux économies d'énergie) a été modifiée en incluant les charges de mobilité dans l'identification des ménages et en ajoutant la sensibilisation aux mobilités alternatives (co-voiturage, transports en commun, train) et au coût global des déplacements en voiture. L'optimisation des transports en commun suppose un accueil physique et un tarif adapté. Les associations déjà existantes sur les sujets de précarité énergétique liées à la mobilité, « Chauffeurs Solidaires Sud Retz » et « Inseretz », sont ajoutées dans les partenaires.
un dispositif de suivi et d'évaluation doit être présenté. Il pourra s'appuyer sur les indicateurs de suivi et de résultats déjà définis, pour permettre à la communauté de communes un pilotage adapté du programme d'actions.	4-CCSRA_Programme d'actions	Un tel dispositif a été mis en place. Une description de ce dispositif a été ajouté dans le livrable du programme d'action.
La gouvernance et le pilotage du PCAET, identifiés comme objectifs transverses, doivent être déclinés dans votre stratégie et votre programme d'actions	4-CCSRA_Programme d'actions	Une fiche action sur la gouvernance a été ajoutée au programme d'action

## 2. Avis de l'autorité environnementale

Information publiée sur le site de la DREAL Pays de la Loire :

 **Corcoué-sur-Logne, Legé, Machecoul-Saint-Même, La Marne, Paulx, Saint-Étienne-de-Mer-Morte, Saint-Mars-de-Coutais, Touvois et Villeneuve-en-Retz**

Élaboration du PCAET - Communauté de communes Sud Retz Atlantique

*Pas d'observation émise par l'Autorité environnementale dans le délai réglementaire échu le 16 octobre 2019*

## 3. Avis de la Région

Pas d'observation émise par la Région dans le délai réglementaire de 2 mois.

## 4. Avis du public

La consultation du public a eu lieu du 21 octobre au 23 novembre 2019 via une adresse mail et des registres papier mis à disposition dans les locaux de la Communauté de communes et des communes. Elle a permis de recueillir 5 avis sur le projet de PCAET formulés par mail. L'ensemble de ces avis est repris ci-dessous par thématique abordée. Si plusieurs thématiques étaient abordées dans le même avis, il a parfois été scindé pour faciliter la lecture et la réponse apportée.

Thème	Extrait de l'avis	Réponse à l'avis
Production d'énergie	Filière solaire photovoltaïque et thermique : remarque : pour l'instant l'énergie des panneaux est transférée à EDF et EDF verse une prime annuelle, le jour où ces panneaux transféreront leur énergie directement aux propriétaires cela sera un véritable encouragement	L'autoconsommation de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïque est déjà possible pour les particuliers comme pour les professionnels. La réglementation permet également depuis peu la mise en place d'autoconsommation collective afin que l'énergie produite sur un bâtiment puisse être consommé directement par les bâtiments proches.
Production d'énergie	Document très intéressant, qui mérite d'être communiqué très largement pour montrer à la population les actions menées et obtenir son adhésion, facteur déterminant pour la réussite d'un plan ambitieux. Un étonnement auquel j'aimerais avoir une réponse : Le diagnostic montre un potentiel éolien très important mais aucune action dans ce sens ne ressort dans la stratégie ni dans le plan d'action. Alors que la technologie éolienne est désormais mature, qu'elle est compétitive, totalement réversible et qu'une filière se constitue sur le département, je suis très étonné de cet oubli, mais je ne pense pas que c'en soit un ! Quelles sont les raisons de ce rejet ou, du moins, de cette non prise en compte...	La production d'énergie éolienne fait bien partie de la stratégie de la communauté de communes avec un objectif de mise en place de 10 éoliennes supplémentaires d'ici à 2050, en tenant compte des contraintes du territoire (radar militaire et aéroport). Aucune action spécifique n'a été identifiée car ce secteur est effectivement mature et compétitif et des développeurs privés pourront mener des actions sur le territoire. Il est prévu d'accompagner cette filière par le biais de l'action 2.3.1 (Accompagner le montage de projets d'ENR citoyens en partenariat avec le réseau Energies Citoyennes en Pays de la Loire) qui pourra concerner tout type de projet porté par des citoyens

Plan Climat Air Énergie Territorial  
Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Thème	Extrait de l'avis	Réponse à l'avis
Production d'énergie	<p>Un article important à considérer dans la recherche de sources d'énergie alternative et supposées décarbonées....  <a href="https://actu.fr/societe/lanceur-dalerte-procede-methanisation-retenu-lot-est-inquietant_27535553.html">https://actu.fr/societe/lanceur-dalerte-procede-methanisation-retenu-lot-est-inquietant_27535553.html</a></p>	<p>Effectivement, la nature du sol dans le Lot (milieu karstique) demande des précautions pour l'épandage. La spécificité du digestat demande également un équipement dans du matériel d'épandage adapté pour limiter la volatilisation de l'azote.</p> <p>Les travaux sur l'impact de l'épandage des digestats à long terme sont en cours, notamment au sein du groupe de réflexion METHA-REV. Les résultats des travaux de recherches aujourd'hui disponibles sont contradictoires et les résultats dépendent énormément du type d'intrant, du type de sol et du type d'agriculture.</p> <p>Par exemple, 2 études menées en Allemagne (Möller, 2009; Bachmann et al, 2014) sur sols limoneux et sablo-limoneux avec 1,8 et 2,5 % de MO initiale ne montrent pas de différences significatives entre des stratégies de restitutions d'effluents bruts et résidus de cultures et des restitutions d'un digestat de ces mêmes mélanges, au bout de 3 et 4 ans : Le carbone perdu pendant le procédé de digestion anaérobique est compensé par une moindre dégradation du carbone restant (Möller, 2015).</p> <p>Sur les projets du territoire, c'est la dimension agronomique qui est la finalité de la méthanisation. La Communauté de Communes se positionne sur une méthanisation 'agricole' : des déchets verts et des déchets agricoles (fumiers, lisiers, restes de végétaux, ...)</p>
Mobilité	<p>Se déplacer autrement sur le territoire  remarque : à Machecoul c'est tout le contraire qui est fait, pas assez de liaison autocar fermeture du guichet de la gare, tarif trop cher, et le distributeur automatique est plus cher que par internet ?</p> <p>Favoriser le commerce en ville, à Machecoul on est passé de 5 boulangeries à 2 et cet été aucune n'était ouverte, vacances pour l'une et fermeture hebdomadaire pour l'autre. Par contre il y a 3 opticiens.</p>	<p>L'action 1.3.4 inclura une étude des usages des transports en commun et une adaptation des fréquences et horaires par un travail entre la communauté de communes et la Région.</p> <p>L'action 3.1.2 (Redynamiser les centres bourgs en maintenant et renforçant l'offre commerciale et de service en centre-ville et à proximité) a pour but de limiter cette tendance et de donner les outils aux communes pour redynamiser les centres villes</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial  
Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Thème	Extrait de l'avis	Réponse à l'avis
Mobilité	1.3.1 point de détail que j'ai signalé à plusieurs reprises : La voie cyclable structurante Paulx Machecoul utilisable au quotidien pour les liaisons vélo VAE domicile travail (entre Machecoul et le Nord-Est du territoire) sera inondable donc inutilisable plusieurs mois par an si la conception de l'ouvrage de croisement avec la déviation n'est pas reconsidéré.	L'information a déjà été relayée auprès du Département, en charge de cet aménagement. + ajouter dans la fiche action 1.3.1 (Favoriser l'utilisation des modes doux en améliorant les infrastructures) : « et s'assurer que les axes cyclables structurants seront praticables en toutes saisons, dans la mesure du possible »
Mobilité	1.3.7 ou 1.4.5: ajouter freiner l'étalement urbain, favoriser le logement à proximité des lieux de travail.	Les documents d'urbanisme ont notamment pour vocation de répondre à ce questionnement. Cet objectif a été ajouté dans la fiche 1.3.5 (Maintenir les commerces et les services en centre-ville ou à proximité pour limiter les déplacements en voiture individuelle)
Mobilité	Action 1.3.1 : ajouter : augmenter la capacité de stationnement près de la gare de Machecoul et 1.3.2 y aménager une aire de covoiturage multimodale	Des espaces de stationnement existent, la signalétique est à renforcer. Précision ajoutée sur la fiche 1.3.2 (Développer le covoiturage sur le territoire)
Mobilité	Action 1.3.2 améliorer le confort (aubettes) et sécuriser (parking vélo sécurisé) sur les aires de covoiturage	Ces éléments ont été ajoutés à la fiche action indiquée.
Agriculture	Est-ce que les maraichers qui pompent l'eau du grand étang la payent ?	Oui, ils paient une redevance à l'association d'irrigation des Marais du Sud Loire selon la surface irriguée et le volume prélevé;
Agriculture	Agriculture -21% peu ambitieux, si on passe du maraîchage industriel au maraîchage bio de bio (sans machinisme) la baisse devrait être beaucoup plus forte	La plupart des maraichers bio utilisent encore du matériel consommateur d'énergie, il a donc été décidé de fixer un objectif atteignable. Il pourra être revu lors du prochain PCAET (dans 6 ans) pour tenir compte de l'évolution des pratiques
Agriculture	4.2.3 ou 4.4.1 bis ou 4.4.3 bis : engager une politique d'aménagement foncier agricole compatible avec l'émergence de petits maraichers bio (zone d'activité agricole dans le même esprit que les pépinières d'entreprises ou espaces de co-working). (commentaire le laisser faire foncier actuel favorise les Maraichers, augmente le prix foncier, le rend inaccessible aux petites exploitables).	Ce point est inclus dans l'action 4.3.1 (Préserver l'agriculture du territoire et soutenir une agriculture "raisonnée")



Plan Climat Air Énergie Territorial  
Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Thème	Extrait de l'avis	Réponse à l'avis
Agriculture	<p>Action 3.2.1 : ajouter            (i) politique de préemption agricole (partenariat sRA - Safer) pour freiner la spéculation des terres agricoles et favoriser leur mise en valeur pour des petits producteurs,            (ii) tarification incitative ou pénalisante des prélèvements en eau (cf bonification des zones agricole à haute intensité de main d'œuvre, taxation du maïs.            (III) Appuyer les maires dans le pouvoir de police bafoué (protection des haies) et            (iiii) agir pour que la loi sur l'eau soit rendu applicable aux transformations des sols préalables aux grandes cultures en plein air (le décret d'application de la loi sur l'eau passe cela sous silence) afin d'imposer des ouvrages de retenue d'eau d'orage.</p>	<p>Le territoire se positionne plutôt en sensibilisation, avec les partenaires institutionnels. Le rappel des règles est nécessaire et le contrôle du respect de ces dernières est du ressort de l'Etat.</p>
Agriculture	<p>Action 3.2.3            (i) utiliser l'enquête loi sur l'eau imposée aux grands projets maraîchers pour imposer des mesures compensatoires sous forme de plantations de haies ou forêts.            (II) envisager le portage de projets de compensation carbone par la CCSRA (vente de carbone aux petits porteurs de projets pour financer et gérer des plantations).</p>	<p>Le principe de compensation carbone ne se définit pas à l'échelle de l'EPCI. Cependant, la Charte Forestière ainsi que les documents d'urbanisme ont notamment pour vocation d'intégrer cette dimension paysagère.</p>
Agriculture	<p>Action 4.3.2: étendre cette action au-delà du raisonnable c'est-à-dire en élargissant le titre de cette action l'agriculture bio. Introduire et soutenir l'activité agricole à haute intensité de main d'œuvre et faible consommation d'eau par hectare.</p>	<p>Il a été fait le choix de soutenir ici "une agriculture plurielle, respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et de la santé". Le terme de « raisonné » dans le titre de cette fiche action est remplacé par l'expression précédente.            Ces notions de « haute densité de main d'œuvre et de faible consommation d'eau par hectare » sont ajoutées à la fiche action.</p>
Industrie	<p>Est-ce que Boloré combustibles, entouré de maisons, est classé Seveso ?</p>	<p>Ce site n'est pas classé Seveso.</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial  
Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Thème	Extrait de l'avis	Réponse à l'avis
Urbanisme	Ajout au 1.3.5 bis 3.1.2 bis ou. Rester vigilant pour éviter le départ des commerces stratégiques des centres bourgs vers les centres commerciaux en périphérie (cf ce qui serait arrivé à Machecoul sans la vigilance et le bon sens de la commission nationale d'urbanisme) et impliquer les collectivités locales dans le maintien des petits commerces (cf les fermetures des épiceries de St Mars, La Marne, Paulx)	Ce point est le but des fiches actions 1.3.5 (Maintenir les commerces et les services en centre-ville ou à proximité pour limiter les déplacements en voiture individuelle : commerces et services de proximité, espaces de coworking) et 3.1.2 (Redynamiser les centres bourgs en maintenant et renforçant l'offre commerciale et de service en centre-ville et à proximité)
Urbanisme	Action 3.1.2 : (i) ajouter taxes sur les locaux commerciaux inoccupés dans les secteurs stratégiques. (II). Dans l'hypothèse souhaitable ou le centre commercial de Machecoul serait relancé, inclure des clauses interdisant ou limitant certaines activités indispensables pour le maintien des centre bourgs (pharmacie, bar, tabac presse, restauration).	Le territoire se positionne plutôt en sensibilisation et accompagnement qu'en taxe et obligation.
Autre	Bonjour, Dans le cadre de la consultation ouverte au public, j'ai pris connaissance des documents de synthèse du PCAET. Habitante de Machecoul-Saint Même, je tenais à remercier et féliciter tous les participants aux différents ateliers de concertation et les bureaux d'études prestataires de cette démarche. Bravo pour ce programme d'actions ambitieux, 6 ans ne suffiront sans doute pas pour tout faire, l'essentiel est de garder ce cap et d'avancer au mieux, main dans la main ! Bien à vous,	Merci pour ce retour. Le PCAET est effectivement une démarche collective du territoire, la communauté de communes le coordonne mais les actions prévues impliqueront tout le territoire, comme le rappelle l'ADEME : « Le PCAET est une démarche de planification [...]. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux. » (PCAET Comprendre, Construire et Mettre en Oeuvre_ADEME)